



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 09
- Présents : 08
- Votants : 09
- Absents : 01
- Exclus : 00

Date de convocation**05/07/2023****Date d'affichage****21/07/2023****Objet**

Mise en place d'appareil
photo en forêt

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 10 Juillet 2023 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN George BALANCHE.

Absents Excusés : Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à Audrey MENIN).

Absents : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Le Syndicat de la Haute Joux sollicite les communes afin qu'elles se positionnent sur l'installation de pièges photographiques (appareils photo ou caméra avec détecteur de mouvements) en forêt.

Cette installation est soumise à l'accord du propriétaire. Elle n'est pas interdite en zone APB, mais fortement déconseillée. Les agents ONF demandent à chaque commune de se positionner par une délibération sur l'autorisation ou non de ces pièges photos afin qu'ils sachent comment agir s'ils voient des appareils en forêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la pose de pièges photographiques en forêt communale
- **DE DEMANDER** aux poseurs d'appareil de se déclarer en Mairie en indiquant leurs coordonnées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à NOZEROY, le 10 juillet 2023

Le Maire
D. CHAUVIN



Le Secrétaire de séance,
M. BINETRUY